

Conférence de Chuck Fager

Thème : No Torture/ no Impunity : Non à la torture, non à l'impunité .

Conférence centrée sur un appel pour obtenir l'assistance des Européens et des autres peuples dans les années à venir.

Chuck dit être peu au courant des actions en faveur des droits de l'homme en Europe, mais espère intéresser les membres de l'ACAT, et approfondir sa connaissance sur le travail des organisations des DH européennes à l'occasion de ses rencontres.

Texte envoyé par Chuck :

Non à la Torture, Non à l'Impunité

La traque aux nouveaux Pinochets

J'ai entendu un éminent avocat des droits de l'homme américain, Scott Horton, dire que le régime actuel de torture organisée par l'état prendra fin le 20 Janvier 2009, quand le nouveau président entrera en fonction. Il a assisté à un certain nombre de réunions entre les principaux candidats à la présidence et des hauts gradés et des interrogateurs issus de l'armée, concernant la fin de ces pratiques. Tous les principaux candidats ont promis, paraît-il, de mettre fin à la torture.

Cela paraît une bonne nouvelle, mais nous avons des raisons d'être circonspects.

Le président des Etats-Unis actuel utilise la torture comme une arme.

Le prochain président peut déposer cette arme et dire : « Je ne l'utiliserai pas. »

Ce sera bien, mais pas assez bien : l'arme serait toujours là, le « Complexe Industriel de Torture » occulte, c'est à dire les entreprises et officines privées sous contrats avec l'armée et la CIA, sera toujours bien implanté et hors d'atteinte du contrôle public. Et la tentation pour un président de reprendre l'arme de la torture reviendra forcément tôt ou tard : une autre attaque terroriste, une réaction à une pression politique etc, la tentation et le pouvoir restent toujours liés.

Ce que nous voulons, c'est que cette arme soit mise hors d'atteinte des gouvernants américains,

Comment pouvons nous y parvenir ?

Je n'ai pas de recette infaillible, mais je crois qu'il faudra qu'on agisse à la fois à l'intérieur des Etats-Unis et à l'extérieur ; de plus, les efforts les plus importants viendront de l'extérieur.

A L'INTERIEUR DES ETATS-UNIS

Pressions sur la nouvelle administration et sur le Congrès.

Il y en aura sûrement, mais je ne suis pas très optimiste sur le résultat : le Congrès est très compromis, et le complexe des industries de la Torture, ainsi que le complexe militaro-industriel, sont très puissants. (Le Complexe des Industries de la Torture n'est pas récent, il se développe depuis les années cinquante) Cela fait des années qu'ils racontent régulièrement des mensonges au Congrès et au public, en toute impunité. Je suppose que le résultat le plus probable de ces pressions sera : de grands discours, des changements « cosmétiques », et beaucoup de réticence à changer vraiment les choses.

A L'EXTERIEUR DES ETATS-UNIS :

L'objectif premier est de mettre en application la législation internationale contre la torture : faire en sorte que le coût et les conséquences d'une implication dans la torture soient trop importants pour qu'on ait envie de recommencer. Les défenseurs des DH et les militants anti-torture américains peuvent agir à ce niveau.

Ces actions ont déjà commencé, bien sûr, et il n'est pas surprenant qu'un premier exemple soit venu de France – quand l'ex-Secrétaire d'Etat à la Défense a été obligé de quitter Paris en urgence en Octobre dernier pour échapper à des accusations de crimes de guerre. J'espère que des actions similaires vont se répéter fréquemment dans de nombreux pays.

Le cas Pinochet en est le prototype .Le juge espagnol Baltasar Garzon a lancé le mandat d'arrêt. Un magistrat britannique l'a appliqué. L'arrestation et la détention de Pinochet ont été suivies d'actions qui lui ont retiré l'immunité, à lui et à beaucoup de ses complices, et qui ont permis de récupérer des millions de dollars de fonds volés.

Pour revenir à la torture aux Etats Unis, la liste des accusés potentiels est beaucoup plus longue qu'on pourrait l'imaginer :

Commencer par le haut, avec les élus les plus haut placés .

Mais la liste inclus aussi :

Les membres des cabinets ministériels .

Les collaborateurs de ces cabinets, particulièrement les juristes qui ont justifié ou organisé les programmes de torture .

De nombreux officiers militaires de haut rang ou de rang moyen qui ont traduit cette politique de torture en ordres .

Des médecins et des psychologues qui ont prêté la main à ces interrogatoires .

Des membres d'autres gouvernements qui ont coopéré aux programmes de torture américains .

Des entreprises privées sous contrat, comme Blackwater, qui ont créé des armées secrètes illégales .

Et même des individus de la société civile qui ont fait la promotion de la torture, comme des membres du clergé et des activistes de droite, dont les noms pourraient être dévoilés au public et voués à l'opprobre, et qui pourrait aussi être accusés de complicité .

Un grand nombre de ces responsables, surtout ceux qui occupent un rang élevé, sont tout à fait conscients de leur vulnérabilité potentielle .Leur objectif prioritaire en ce moment , puisque le terme de l'actuelle administration touche à sa fin, c'est l'impunité .C'est une tactique classique lors des dernières années des régimes pro-torture : les responsables cherchent à se mettre à l'abri de poursuites légales. Etant donné l'affaiblissement du système légal aux Etats-Unis, je pense qu'ils ont des chances de réussir.

Mais les Etats-Unis font encore partie de la communauté mondiale .Les assurances d'immunités accordées par un président , ou les amnisties , ne s'appliqueront pas en dehors des frontières américaines. Des procès, des mises en accusation et d'autres actions légales seront possibles .Evidemment, il se peut que les mises en accusation internationales n'atteignent pas toutes les personnes de la liste, et peut être pas celles qui sont les plus haut placées. Cependant, des poursuites judiciaires et des procès contre même un petit nombre de responsables de moyen niveau, qui ont rédigé les circulaires,et des généraux qui les ont appliquées, auraient un fort effet dissuasif .

Voici, je le crois, le moyen de briser cette arme qu'est la torture : en rendant son usage hasardeux pour ceux qui la pratiquent. Quand la liberté et les biens des tortionnaires seront mis en péril, leur volonté d'utiliser cette pratique perverse s'affaiblira. Et sans l'adhésion de leurs exécutants, les maîtres de la torture auront moins de facilités à l'appliquer.

Les poursuites du juge Garzon à l'encontre de Augusto Pinochet me semblent être un modèle. J'ai appris avec beaucoup d'intérêt qu'il a l'intention de mener une action à l'encontre de l'actuel président américain sur des bases similaires.

Cependant, il y a un grand nombre de responsables américains haut placés qui méritent aussi de figurer sur sa liste, et je ne voudrais pas qu'il oublie, ni vous non plus, les responsables de rang inférieur qui ont exécuté les ordres de leurs supérieurs hiérarchiques.

La mise en accusation à Munich des pilotes de la compagnie « Aero contractors », compagnie dépendant de la CIA qui opère depuis un site tout proche de notre siège « Quaker House » en Caroline du Nord, est un autre excellent exemple. Et aussi la mise en accusation, en 2006, par un juge italien, de 26 agents de la CIA impliqués dans l'enlèvement et la torture de Mustafa Osama Nasr.

Bien que l'administration américaine actuelle n'ait tenu aucun compte de ces mises en accusations, on peut raisonnablement espérer que ce « mur de résistance » connaîtra quelques brèches dans un an. Ces enquêtes, je l'espère, ne seront qu'un début.

Si des pilotes, des généraux, des juristes se rendent compte que leur implication dans des enlèvements et des tortures risque de mettre leur carrière en péril, le nombre de volontaires pour ces missions diminuera. Et même si les poursuites ne concernaient que des responsables ou des militaires de moindre rang, la crainte d'en faire l'objet se propagerait largement. J'espère que ces accusations seront maintenues et poursuivies avec vigueur l'année prochaine. Et n'oublions pas les médecins qui ont participé aux tortures ni les juristes qui ont honteusement essayé de les justifier.

J'en appelle à d'autres juges, aux procureurs, et aux citoyens concernés, comme vous en France, dans l'Union Européenne, et aussi dans les autres pays, à accroître les enquêtes et les poursuites. Et quand viendra le 20 janvier 2009, j'espère que vous serez prêts à vous joindre à un effort international visant à rétablir la justice aux Etats-Unis.

Je fais cet appel pas seulement dans le but de renforcer l'application de la loi internationale. C'est, de manière plus profonde et plus personnelle, un appel à l'aide. Depuis les sept dernières années, le système de gouvernement américain, son respect pour la loi et les droits humains, ont été affaiblis de manière tragique, peut être fatale. Je dis cela avec un profond sentiment de honte et de douleur ; mais c'est un fait.

Mes collègues et moi-même, chez nous, nous ferons ce que nous pourrons. ; cela je vous le promet. Mais je crains bien que notre système de justice n'ait perdu sa capacité à se purger de cette mauvaise infection. Nos deux grands partis politiques sont largement complices de ces crimes. Les tribunaux américains ont été envahis par les partisans de ce régime. Jusqu'à récemment, nos médias se sont très peu préoccupés de ce problème. Alors, si l'Amérique doit retrouver son héritage de respect des Droits Humains, et si le monde doit être sauvé des dangers dus aux désastres impérialistes et militaires américains, l'aide la plus significative viendra de la communauté internationale. Et qui mieux que les citoyens militants en France et d'autres pays qui travaillent avec l'ACAT ?